Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Sellerie générale, veuillez visiter :
capselleriegenerale.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SELLERIE GÉNÉRALE

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, PARTIE HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

Coefficient : 3 pour l'unité EG1 dans son ensemble **Durée : 2 heures**

Le candidat présente les six documents thématiques qu'il a préparés. Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet et des six documents présentés par le candidat.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, résister et choisir en 1940 (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, mobilités et accès aux services (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, liberté d'expression et respect d'autrui (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3, DT 4, DT 5, DT 6)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP SELLERIE GÉNÉRALE

L'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués à l'oral dans le cadre de l'unité EG1. Le candidat présente six documents préparés, un pour chacun des thèmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique. Le thème interrogé est tiré au sort. Le candidat dispose de 5 minutes de préparation, puis présente et analyse le document retenu et répond aux questions de l'examinateur, dans une limite de 10 minutes.

Le présent barème sur 20 répartit les critères de l'évaluation entre l'analyse historique, le raisonnement géographique et l'argumentation civique. Il ne constitue pas un coefficient autonome de l'EMC : le coefficient réglementaire 3 s'applique à l'unité EG1 dans son ensemble.

Les documents DT 1 à DT 6 constituent le dossier documentaire proposé pour organiser la préparation et les questions. Les documents DT 3 et DT 4 présentent des données locales fictives, signalées comme telles. Les sources historiques et juridiques sont identifiées dans le dossier.

PARTIE 1 : HISTOIRE, résister et choisir en 1940 (9 points)

Situer, confronter et apprécier la portée de sources historiques

À partir des documents DT 1 et DT 2, construisez une réponse orale organisée. Situez les textes dans leur contexte, confrontez leurs messages et montrez ce que leur comparaison permet de comprendre. Vous devez distinguer les informations données par les sources de votre propre interprétation.

Repères chronologiques : juin 1940

Date	Événement	Acteur ou source
17 juin 1940	.....	Philippe Pétain
18 juin 1940	.....	Charles de Gaulle
22 juin 1940	Signature de l'armistice franco-allemand	Gouvernement français et autorités allemandes

Les dates et événements sont rappelés dans les documents DT 1 et DT 2.

1.1 (2 points) Situez les deux déclarations de DT 1 et DT 2 dans la situation militaire et politique de la France en juin 1940. Complétez les repères chronologiques du DR 1.

1.2 (3 points) Présentez le message essentiel de chaque texte et confrontez les choix proposés à la population française. Appuyez votre réponse sur des éléments précis des documents.

1.3 (4 points) Présentez une critique interne des sources : identifiez leurs auteurs, leurs destinataires et leur intention. Expliquez la portée historique de l'appel du 18 juin, sans lui attribuer à lui seul l'ensemble du développement ultérieur de la Résistance.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, mobilités et accès aux services (7 points)

Décrire une organisation spatiale et construire un raisonnement géographique

Les documents DT 3 et DT 4 portent sur un territoire fictif. Les données sont fournies intégralement pour cette étude et ne décrivent pas une commune réelle. Utilisez-les pour caractériser les mobilités et les inégalités d'accès aux services.

Déplacements observés dans le territoire fictif de Val-des-Rives

Commune de résidence	Distance jusqu'au pôle de services, en km	Part des déplacements vers le pôle effectués en voiture	Part des déplacements vers le pôle effectués en transport collectif
Centre-Bourg	2	35 %	25 %
Les Prés	8	62 %	18 %
Haute-Rive	17	78 %	9 %

Enquête fictive réalisée auprès de 200 habitants pendant une semaine.

2.1 (2 points) À l'aide de DT 3, décrivez deux différences de mobilité entre les habitants de Centre-Bourg et ceux de Haute-Rive. Citez les données utilisées.

2.2 (2 points) Complétez le tableau du DR 1 en classant les trois communes de la plus proche à la plus éloignée du pôle de services et en relevant la part des déplacements en transport collectif.

2.3 (3 points) Répondez à la question suivante sous la forme d'un raisonnement organisé : en quoi l'éloignement et l'offre de transport peuvent-ils créer des inégalités d'accès aux services ? Appuyez-vous sur les données et proposez une mesure d'aménagement adaptée au territoire fictif.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, liberté d'expression et respect d'autrui (4 points)

Porter un jugement argumenté et mobiliser les principes et valeurs de la République

Un groupe de discussion lié à une classe de CAP partage, sans l'accord d'un élève, une photographie prise dans l'atelier. Des commentaires humiliants accompagnent l'image. Un apprenti demande que la photographie soit supprimée et que les messages cessent. À partir de cette situation et du document DT 5, formulez une réponse civique argumentée.

Situation civique : analyser les faits et proposer une réponse

Éléments à examiner	Réponse du candidat
Liberté ou droit en jeu	.....
Responsabilité des personnes qui publient ou relaient les messages	.....
Démarche permettant de faire cesser la situation et de protéger l'élève	.....

Le document juridique de référence figure dans DT 5.

3.1 (1 point) Identifiez un droit ou une liberté en jeu dans cette situation et nommez une responsabilité correspondante.

3.2 (2 points) Expliquez pourquoi la liberté d'expression ne justifie pas les commentaires humiliants ni la diffusion non consentie de l'image. Appuyez-vous sur DT 5 et mobilisez au moins une valeur ou un principe de la République.

3.3 (1 point) Proposez une démarche concrète et proportionnée pour aider l'élève et faire cesser la diffusion de l'image.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : CHARLES DE GAULLE, APPEL RADIODIFFUSÉ DU 18 JUIN 1940

Source historique. Extrait de l'appel prononcé par le général de Gaulle à la radio de Londres le 18 juin 1940 : « Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. »

Contexte. Après la défaite militaire française et l'annonce, le 17 juin, de la demande d'armistice par le gouvernement de Philippe Pétain, Charles de Gaulle appelle à poursuivre le combat aux côtés du Royaume-Uni. Le texte est une intervention radiodiffusée destinée aux Français. Source : texte de l'appel du 18 juin 1940, Archives de la Fondation Charles de Gaulle.

Repère d'analyse. Une source est produite par un auteur situé dans un contexte donné. Son intention et son destinataire doivent être pris en compte pour l'interpréter.

DT 2 : DONNÉES DE MOBILITÉ DU TERRITOIRE FICTIF DE VAL-DES-RIVES

Document géographique et statistique fictif. Les valeurs ci-dessous ont été construites pour le présent sujet. Elles ne correspondent pas à des statistiques officielles ni à un territoire réel. L'enquête porte sur 200 habitants et relève leurs déplacements vers un pôle de services pendant une semaine.

Distance et modes de déplacement vers le pôle de services

Commune	Distance au pôle, en km	Part des déplacements en voiture	Part des déplacements en transport collectif
Centre-Bourg	2	35 %	25 %
Les Prés	8	62 %	18 %
Haute-Rive	17	78 %	9 %

Données fictives fournies pour l'étude géographique.

DT 3 : ACCÈS AUX SERVICES DANS LE TERRITOIRE FICTIF DE VAL-DES-RIVES

Données fictives. Le pôle de services regroupe un centre de santé, un établissement scolaire, une mairie annexe et une gare routière. Les fréquences indiquées sont celles des transports collectifs un jour ouvré. Les distances sont mesurées par la route entre le centre de chaque commune et le pôle.

Fréquence des transports collectifs vers le pôle

Commune	Distance routière, en km	Allers-retours quotidiens en transport collectif	Temps de trajet moyen, en minutes
Centre-Bourg	2	12	8
Les Prés	8	6	22
Haute-Rive	17	2	41

Données fictives élaborées pour la situation étudiée.

DT 4 : ÉVOLUTION FICTIVE DE LA POPULATION DES COMMUNES DE VAL-DES-RIVES

Données démographiques fictives. Ce tableau présente les populations des trois communes à deux dates. Il permet d'observer une évolution locale et de réfléchir aux besoins d'aménagement, mais ne doit pas être présenté comme une donnée réelle ou nationale.

Population des communes de Val-des-Rives

Commune	Population en 2015	Population en 2025
Centre-Bourg	4 800	5 050
Les Prés	2 100	2 360
Haute-Rive	1 250	1 430

Population fictive en habitants.

DT 5 : LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIMITES PRÉVUES PAR LA LOI

Source juridique. Article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Ce texte fondateur reconnaît une liberté essentielle et rappelle qu'elle s'exerce dans le cadre de la loi. Dans la situation étudiée, il convient aussi de considérer le respect de la dignité et des droits d'autrui. Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 11.

DT 6 : SITUATION CIVIQUE : DIFFUSION D'UNE IMAGE DANS UN GROUPE DE DISCUSSION

Dans un groupe de discussion utilisé par une classe, une photographie prise pendant une activité d'atelier est diffusée sans l'accord de l'élève représenté. Plusieurs personnes ajoutent des commentaires qui le ridiculisent. D'autres membres du groupe transfèrent l'image à de nouvelles personnes. L'élève concerné demande que la diffusion cesse. La situation appelle une réponse respectueuse, qui protège la personne et ne propage pas davantage l'image.

Pour analyser cette situation, distinguez la liberté d'exprimer une opinion du fait de porter atteinte aux droits et à la dignité d'autrui. Vous pouvez envisager le signalement à un adulte référent de l'établissement et la demande de suppression des contenus.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à remettre avec la copie : repères historiques et données géographiques

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les cases portant la mention « ... ». Pour la partie orale, utilisez ce document comme support de préparation de votre réponse.

Repères chronologiques et classement des communes

Élément à compléter	Réponse
Événement annoncé par Philippe Pétain le 17 juin 1940	.....
Sens de l'appel prononcé par Charles de Gaulle le 18 juin 1940	.....
Commune la plus proche du pôle de services	.....
Commune la plus éloignée du pôle de services	.....
Part des déplacements en transport collectif à Haute-Rive	.....

Compléter les cases laissées vides à partir des documents du dossier.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.